

Récolte de pommes de terre – LISTE DE CONTRÔLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Avant de commencer à travailler à la présente entreprise agricole, les travailleurs doivent passer en revue les procédures de travail sécuritaires qui suivent.

Remarque : *En remplissant cette liste de contrôle, les renseignements sur les principales zones de danger désignées (telles que les points de pincement, les essieux, les garde-corps, l'aspirateur de poussière, etc.) doivent être annexés.*

Conducteurs

- Seuls les conducteurs désignés sont responsables du déplacement en toute sécurité de la machinerie et de son équipe.
- Une fois arrêtée, aucune machine ne devrait être déplacée avant que le conducteur ou une personne désignée par le conducteur s'assure que nul n'est en danger.
- Les conducteurs ou les propriétaires doivent s'assurer que toute la machinerie est munie des dispositifs de protection appropriés.
- Toutes les ramasseuses et tous les camions doivent être munis d'un avertisseur sonore de recul.
- Les conducteurs doivent stationner une ramasseuse en lieu sûr, arrêter le moteur et actionner les dispositifs de sécurité avant d'en faire le nettoyage, l'entretien ou la réparation.
- Aux pauses, les conducteurs devraient arrêter une ramasseuse aussi près que possible de l'aire de stationnement désignée ou transporter leur équipe à cet endroit en toute sécurité.
- Au moment d'un déchargement de camion, les conducteurs ne devraient pas reculer avant qu'une personne désignée soit en place pour les assister et les diriger. Tous les autres employés doivent s'éloigner de l'emplacement du camion.
- Les conducteurs doivent s'assurer que les employés connaissent les dangers des points de pincement.
- Les propriétaires doivent aviser le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail – Direction des normes d'emploi, lorsque des travailleurs de moins de 16 ans sont embauchés.

Travailleurs

- Les travailleurs ne devraient jamais marcher entre une ramasseuse et des camions à chargement en mouvement.
- Les travailleurs devraient connaître les points de pincement, les pièces mobiles ou les convoyeurs, et se tenir à une distance sécuritaire de ceux-ci en tout temps.
- Les travailleurs devraient attendre l'arrêt complet d'une machine avant d'y monter ou d'en descendre.
- Les équipes d'entreposage devraient demeurer à l'écart de l'extrémité de chargement du convoyeur du camion.
- Nulle personne autre que le conducteur est autorisée à être à bord d'une machine se déplaçant sur une voie publique.
- Tous les employés doivent porter des chaussures de protection approuvées par l'Association canadienne de normalisation (CSA) et des vêtements qui conviennent au travail à accomplir.
- Les employés doivent porter un équipement de protection des yeux et de l'ouïe approuvé par la CSA, au besoin.
- Une aire doit être désignée à chaque employé afin qu'il puisse y stationner son véhicule.

Généralités

- Aucun visiteur n'est autorisé dans les champs au-delà du stationnement désigné.
- Aucun enfant de moins de 14 ans ne devrait être permis dans un champ ou un camion.
- Des panneaux portant l'indication « **Réservé aux employés** » devraient être affichés dans les aires d'entreposage et dans les champs où des travaux sont en cours.
- Les employés devraient informer les membres de leur famille et leurs amis de la politique du lieu de travail concernant les visiteurs.

◆ C'est la loi! Au Nouveau-Brunswick, ces règles sont imposées par *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Je, _____, confirme avoir reçu les procédures de travail ci-dessus et accepte de m'y conformer. Je suivrai les consignes en conséquence afin d'assurer ma santé et ma sécurité ainsi que celles de mes collègues.

Consignes données par	Employé	Date